Service de Dermatologie
Hôpital de Beaumont
Av. de Beaumont 29
CH-1011 Lausanne

Annexe 1

CONTRAT DE FORMATION

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE LA SPECIALITE EN DERMATOLOGIE ET VENEREOLOGIE

Prof. Michel Gilliet
Chef de service du Service de dermatologie et vénéréologie du CHUV (Cat. A)

Et

Monsieur / Madame : …….
Assistant en formation

Conviennent du contrat de formation suivant :

Durée : du au

Les conditions de travail (horaire, vacances, rémunération, fin des rapports de travail) font partie intégrante du contrat de travail avec le CHUV qui applique la *Convention fixant les conditions de travail et de formation des médecins assistants et chefs de clinique dans les hôpitaux d'intérêt public du canton de Vaud*.

Le concept de formation en dermatologie et vénéréologie, est décrit dans le formulaire ci-joint et fait partie intégrante du présent contrat, tout comme le plan de formation.

Les parties confirment par leur signature ci-dessous l'acceptation du présent contrat de formation.

Date :	Date :
Prof. Michel Gilliet	Assistant en formation
……	……